



Info

Mairie

VAXONCOURT

269

Juin 2024

MANIFESTATIONS LOCALES - JUIN 2024 :

Samedi 1 ^{er} juin	Kermesse de l'école <i>A partir de 13 h jusqu'à 18 h</i> Ouverture de la pêche aux carnassiers <i>Etang Jean-Paul VALENTIN</i>	La Ré-Création du Durbion Amicale des pêcheurs
Dimanche 2 juin	Marche mensuelle <i>9 h - Terrain de foot</i> Journée de la pêche (repas à midi) <i>Etang Jean-Paul VALENTIN</i> <i>A partir de 7 h 30 et jusqu'à 20 h</i>	La forme sous toutes ses formes Amicale des pêcheurs
Jéudi 6 juin	Atelier numérique <i>13 h 30 / 16 h 30 - Mairie</i>	
Samedi 8 juin	Jeux Intervillages (Moriville)	
Dimanche 9 juin	Elections européennes <i>8 h / 18 h - Mairie</i>	
Jéudi 13 juin	Permanence France Services / Conseiller numérique <i>13 h 30 / 16 h 30 - Mairie</i>	
Dimanche 16 juin	Vide-greniers <i>Grande rue (Buvette et restauration)</i>	La Ré-Création du Durbion
Jéudi 20 juin	Atelier numérique <i>13 h 30 / 16 h 30 - Mairie</i>	
Samedi 22 juin	Concert de l'Harmonie « Union Concorde de Châtel-Nomexy » <i>18 h - Eglise (Entrée libre)</i>	
Samedi 29 juin	Nuitée sous la tente	La Ré-Création du Durbion

ECLAIRAGE PUBLIC - RAPPEL :

Face à l'augmentation des coûts de l'énergie et afin de répondre à l'objectif du plan de sobriété énergétique du gouvernement qui a pour but de réduire de 10 % notre consommation, le conseil municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public de 22 h à 6 h. De plus, considérant que la mise en fonctionnement de l'éclairage public n'est pas justifiée sur la période du 1^{er} juin au 31 juillet (temps d'allumage court), le conseil municipal a décidé par délibération du 9 février 2024 de ne plus l'allumer du 1^{er} juin au 31 juillet 2024. Il prévoit le maintien de l'éclairage public, toute ou partie de la nuit, les jours de fêtes (manifestations locales, Noël, Saint-Sylvestre, ...) et en fonction des besoins. L'arrêté municipal N° P 2024 03 du 25 mars 2024 rend applicable cette mesure.

PLAN CANICULE - RAPPEL :

Depuis 2004, le département a l'obligation d'élaborer un plan de gestion de canicule destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule. Ce plan est activé chaque année du 1^{er} Juin au 31 Août. Aussi, les personnes fragiles et/ou isolées qui le désirent peuvent se faire recenser dans la Mairie de leur commune. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie (03.29.67.22.78).

ELECTIONS EUROPEENNES :

Les électeurs français sont appelés aux urnes le dimanche 9 juin 2024 pour élire leurs 81 eurodéputés. Ils sont élus au suffrage universel direct (un seul tour). Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h (salle de la Mairie).

VIDE-GRENIERS :

L'association « La Ré-Création du Durbion » organise dans la « Grand'rue » son traditionnel vide-greniers. Il aura lieu le **dimanche 16 juin de 8 h à 18 h**. Le prix du mètre linéaire est fixé à 2 €.

Les personnes intéressées sont priées de retourner leur bulletin de réservation au secrétariat de la mairie de Vaxoncourt ou dans la boîte aux lettres de l'association située devant l'école (290 Grande rue), accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « La Ré-Création du Durbion » et d'une copie recto-verso de leur carte nationale d'identité. Seules les inscriptions complètes seront retenues. Cette année, les municipalités de Domèvre sur Durbion et Vaxoncourt ont décidé de financer la location d'une structure gonflage qui sera gratuitement accessible aux enfants le jour de la manifestation, sous la surveillance de leurs parents.

Un arrêté municipal règlera la circulation et le stationnement « Grand'rue ». Des déviations seront mises en place par les organisateurs via la rue de la Moselle et la rue du Moulin. Merci de votre compréhension.

Contacts : larecreationdudurbion@gmail.com

Mme Margaux SIMON-JOUBERT : 06.88.27.72.65 / M. Hugo METZ : 06.13.33.72.66

RESEAU VELO TACTIQUE -VOIE VERTE :

Dans le cadre d'une expérimentation portée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour la création d'une « voie verte » sur l'ensemble du territoire, le chemin du Trial qui relie Vaxoncourt à Châtel sur Moselle est temporairement requalifié en « voie verte » du samedi 4 mai au lundi 30 septembre 2024 inclus. Durant cette période, la vitesse est limitée à 30 km/h et interdite à la circulation des véhicules motorisés dans les deux sens de circulation sauf aux « ayant droits » à savoir :

- aux habitants et aux riverains dont l'accès à la parcelle se situe sur la voie concernée,
- aux véhicules de police, de secours et de service,
- aux véhicules de livraison si leur destination est située sur la voie concernée,
- aux véhicules intervenant d'entretien de la voirie et de collecte des ordures ménagères
- aux propriétaires ou exploitants de parcelles agricoles ou forestières dont l'accès est situé sur la voie concernée,
- aux véhicules de transport en commun
- aux affouagistes lors des périodes prévues si l'accès à une parcelle forestière est situé sur la voie concernée.

Même si les avis peuvent être partagés sur cette expérimentation, il s'agit ici de partager de manière raisonnée et raisonnable la voie publique entre les différentes catégories d'usagers (véhicules motorisés, cyclistes professionnels et amateurs, marcheurs...) de sorte que chacun puisse circuler en toute quiétude et sécurité.

Aujourd'hui, tous les lieux sont accessibles aux véhicules motorisés ! Chaque foyer a deux, trois... voire plus de voitures. Apprenons à partager et à prioriser notre espace ! Il est important que nous puissions tous, petits et grands, circuler seuls ou en famille en toute sécurité sur nos « petites routes ». La découverte, l'écoute et le partage de la nature et sa richesse font partie de la ruralité qui nous y est si chère !

A l'issue de cette période, il conviendra de réfléchir à reconduire cette initiative dans les années futures, à l'étendre à d'autres voies secondaires ou à l'arrêter tout simplement ! Pour avancer, réfléchir et progresser, il faut essayer ! Un bilan sera fait en automne.

FÊTE DE LA MUSIQUE :

A l'occasion de la fête de la musique, l'Harmonie « Union Concorde » de Châtel/Nomexy donnera un concert le samedi 22 juin à 18 h à l'église. Entrée libre.

PAROISSE SAINT-LAURENT DES TROIS RIVIERES :

Dimanche 26 mai	Sainte Trinité	10 h 30	Thaon les Vosges
Dimanche 2 juin	Saint Sacrement	10 h 30	Thaon les Vosges
Dimanche 9 juin	10 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Châtel sur Moselle
Dimanche 16 juin	11 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Hadigny les Verrières
Dimanche 23 juin	12 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Vaxoncourt
Dimanche 30 juin	13 ^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire	9 h 30	Bayecourt

Tél : 03.29.67.22.78

Adresse mail : mairie.vaxoncourt@wanadoo.fr

Site Internet – <http://vaxoncourt.free.fr>

Le Maire

Frédéric DULOT